



Assemblée générale

Distr. limitée
2 juin 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Cinquième Commission

Points 121, 131, 134, 137, 138, 140, 141, 142,
145 a) et b), 146 et 147 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

**Financement du Tribunal pénal international
chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international
humanitaire commis sur le territoire du Rwanda
et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations
commis sur le territoire d'États voisins
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Financement de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre**

**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies en République démocratique du Congo**

**Financement de la Mission d'appui des Nations Unies
au Timor oriental**

**Financement de la Mission des Nations Unies
en Éthiopie et en Érythrée**

**Financement de la Mission d'observation
des Nations Unies en Géorgie**

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force des Nations Unies chargée d'observer
le dégageant; Force intérimaire des Nations Unies
au Liban**

**Financement de la Mission des Nations Unies
en Sierra Leone**

**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**



Projet de résolution soumis par le Président à l'issue de consultations officieuses

**Renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations,
du personnel et des locaux des Nations Unies**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/255 du 24 décembre 2001, 56/286 du 27 juin 2002, 57/305 du 15 avril 2003, 58/270 du 23 décembre 2003 et ses résolutions et décisions ultérieures relatives à la sécurité et à la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies¹,

Ayant également examiné le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport², sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Souligne* que, pour pouvoir procéder à des analyses objectives, l'Organisation doit disposer au Siège de fonctionnaires spécialement chargés d'examiner les recommandations relatives aux évaluations des risques faites par les responsables de la sécurité des services extérieurs avec l'aide des autorités compétentes du pays hôte et sur la base des informations fournies par celles-ci;

3. *Approuve* la création de 58 nouveaux postes de responsable de la sécurité des services extérieurs au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et décide, sans préjuger des décisions qu'elle pourra prendre au sujet des arrangements relatifs à la participation aux coûts, d'ouvrir un crédit de 2 583 000 dollars, représentant la part des dépenses normalement imputables à l'Organisation des Nations Unies en appliquant la formule actuelle, et de réexaminer la question du financement du montant restant, soit 8 162 100 dollars, à sa cinquante-neuvième session, lorsqu'elle déterminera les arrangements relatifs à la participation aux coûts;

4. *Décide* de réexaminer la question de la transformation éventuelle des 58 postes extrabudgétaires de responsable de la sécurité des services extérieurs au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité dans le cadre de son examen du rapport d'ensemble à sa cinquante-neuvième session;

5. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 38 033 200 dollars pour financer les projets d'infrastructure;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-neuvième session, un rapport d'ensemble sur de nouvelles mesures de renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, qui devra notamment comporter les éléments suivants :

¹ A/58/756.

² A/58/758.

- a) Des critères clairement définis pour déterminer les besoins à long terme;
- b) Un cadre rationnel pour le renforcement des mesures de sécurité à l'échelle du système, fondé sur les résultats de toutes les études en cours, y compris celle relative à la gestion du changement;
- c) Des calendriers d'achèvement des divers projets proposés dans le rapport du Secrétaire général¹, ainsi que la détermination des unités administratives responsables de leur exécution;
- d) L'établissement de responsabilités et de liens hiérarchiques clairs pour tous ceux qui participent aux tâches de sécurité dans les bureaux extérieurs et dans les villes sièges, et une description claire des relations entre les entités des Nations Unies concernées et le Secrétariat;
- e) Des renseignements sur la coopération entre les organismes des Nations Unies et les pays hôtes et les rôles et responsabilités de chacun;
- f) Des renseignements sur les compétences spécialisées dont l'Organisation des Nations Unies a besoin pour mener des évaluations des menaces et des risques à l'échelle mondiale, en vue de remédier au problème mentionné au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général¹;
- g) Des renseignements sur l'utilisation et le coût des services d'experts nécessaires dans le domaine de la sécurité;
- h) Des renseignements sur la formation aux questions de sécurité qu'il convient de dispenser à l'ensemble du personnel des Nations Unies;
- i) Une analyse et des recommandations sur les arrangements de financement à long terme concernant le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et les ressources qu'il conviendra de mobiliser;

7. *Décide* que, dans le rapport demandé, les prévisions de dépenses devront être établies sur la base de l'examen d'ensemble effectué par le Secrétaire général et justifiées par cet examen;

8. *Prie* le Secrétaire général de confier au Bureau des services de contrôle interne un audit de gestion sur l'utilisation et la gestion des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/286 pour financer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies, y compris les causes de la hausse des coûts et le respect des procédures d'achat, et de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, dans le cadre du rapport d'ensemble sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies;

9. *Décide* d'approuver l'ouverture, au titre du budget ordinaire, d'un crédit additionnel d'un montant de 18 287 100 dollars se répartissant comme suit :

Chapitre 3, Affaires politiques	2 866 100
Chapitre 4, Désarmement	70 200
Chapitre 5, Opérations de maintien de la paix	3 774 100
Chapitre 7, Cour internationale de Justice	84 000
Chapitre 18, Développement économique et social en Afrique	55 700
Chapitre 19, Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	592 900
Chapitre 21, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	80 900
Chapitre 22, Développement économique et social en Asie occidentale	233 400
Chapitre 28, Information	186 200
Chapitre 29A, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	500 000
Chapitre 29C, Bureau de la gestion des ressources humaines	326 800
Chapitre 29D, Bureau des services centraux d'appui	1 672 100
Chapitre 29E, Administration (Genève)	2 683 500
Chapitre 29F, Administration (Vienne)	1 931 900
Chapitre 29G, Administration (Nairobi)	646 300
Chapitre 31, Activités administratives financées en commun	2 583 000
Total	18 287 100

10. *Décide également* d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant de 48 700 dollars au chapitre 34 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).